

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

DCM 24/108
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE – Élection des co-présidents et de leurs adjoints des conseils de quartier

République française

Département des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal se compose de **39 membres**

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de **39** Le 17 octobre 2024 à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 11 octobre 2024).

PRÉSENTS:

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M.CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR:

M^{me} COLLET Marina

M^{me} DUFOUR Florence

- M^{me} LECLERC Céline

M^{me} GOUAR Saara

M. SIMONIN Sébastien

M^{me} COLLET Jennifer

- Mme PRIVAT Christine

M^{me} MICHEL Fleur

M. CADIOU Patrick

M. BOIVIN Claude

par M^{me} PRIM Céline
par M. MIQUEL Pierre
par M^{me} CHAMBERT Julien
par M. SEKKAI Hadji
par M. CHAMBON Julien
par M. GOUT Christophe
par M. HERAUD Christophe
par M. BERTRAND Romain
par M. LECLERC Grégory

par Mme BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :/

DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENCES:

M^{me} BROUTIN Gaëlle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

M. Hadji SEKKAI a été désignée pour remplir ces fonctions



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

DCM 24/108 DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE – DÉVELOPPEMENT URBAIN

Objet : Élection des co-présidents des conseils de quartier et de leurs adjoints

La municipalité a la volonté de développer des dispositifs favorisant la participation et l'implication des citoyens dans la vie démocratique de la collectivité. S'appuyant sur la loi du 27 février 2002, dite Vaillant, relative à la démocratie de proximité, la ville de Houilles a créé en 2021 sept conseils de quartier afin de partager et de conduire ses actions au plus près des besoins des habitants.

Les conseils de quartier sont des espaces de dialogue, de concertation et de proposition dédiés à l'amélioration du cadre de vie et à l'élaboration collective de projets de proximité. Ils constituent un relais d'information entre la municipalité et les habitants d'un quartier sans en être un représentant, ni de l'un, ni de l'autre. Ils contribuent également à l'animation du quartier en participant à des projets en liaison avec les actions municipales et/ou en initiant des projets en fonction des besoins du quartier.

Le maire peut également solliciter les conseils de quartier pour avis sur des projets d'aménagement ou d'équipement y compris des projets de compétence communautaire ou ceux instruits par d'autres collectivités ou par l'État.

Chaque conseil de quartier est composé d'un collège « habitants », comprenant des Ovillois(es) ayant répondu à l'appel à candidature lancé par la ville entre mai et juin 2021, ou ayant candidaté spontanément au cours du mandat et d'un collège « élus » comprenant un élu co-président et son adjoint.

L'élu délégué à la démocratie participative est membre de droit des conseils de quartier.

Durant leur premier mandat, les conseils de quartier ont favorisé la participation et l'implication des citoyens dans la vie démocratique de la collectivité à travers la mise en place d'actions de proximité (fêtes de voisinage, vide-maisons), la contribution aux projets d'aménagement ainsi que la collaboration avec les services municipaux dans le cadre de réalisations dans l'espace public (voirie, espace verts). Afin d'assurer la continuité de ces actions et de contribuer au développement de nouvelles initiatives citoyennes, les conseils de quartier sont reconduits jusqu'à la fin du mandat municipal.

Ils sont soumis à un règlement intérieur modifié adopté par le conseil municipal et valable pour la même durée. Les modalités de fonctionnement sont fixées au sein de ce règlement.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'élire les membres du collège « élus » issus du conseil municipal.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

DCM 24/108
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE – DÉVELOPPEMENT URBAIN

Objet : Élection des co-présidents des conseils de quartier et de leurs adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-2,

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération n° 20/355 du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 21/077 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2021 portant création des conseils de quartier,

Vu la délibération n° 21/078 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2021 portant adoption du règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement des conseils de quartier,

Vu la délibération n° 21/079 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2021 fixant l'élection des membres des conseils de guartier,

Vu la délibération n° 24/106 du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2024 portant reconduction des conseils de quartier,

Considérant que la participation et l'implication des citoyens dans la vie démocratique de la collectivité est incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques locales, notamment celles visant à améliorer le cadre de vie,

Considérant que les conseils de quartier sont des espaces de dialogue, de concertation et de proposition dédiés à l'amélioration du cadre de vie et qu'ils constituent un relais d'information entre la municipalité et les habitants d'un quartier,

Considérant que ces conseils peuvent être composés d'habitants et d'élus municipaux chargés de coprésider les conseils de quartier,

Considérant que l'élu délégué à la démocratie participative est membre de droit des conseils de quartier,

Considérant qu'il convient de désigner les co-présidents élus des conseils de quartier et leurs adjoints,

Considérant le dépôt des candidatures suivantes :

Quartier	Co-président(e)	Adjoint au co-président(e)
Les Belles Vues	M. Serge ROUSSET	M. Gilles de CAMARET
Les Blanches	M ^{me} Saara GOUAR	M ^{me} Claire OROSCO
Le Centre-Ville	M. Hadji SEKKAI	M. Clément BATTISTINI
La Main de Fer	M ^{me} Sandrine MARTINHO	M ^{me} Isabelle LE LANN CONSTANS
Les Pierrats	M ^{me} Delphine RIBAUTE-PICARD	M. Julien CHAMBERT
Le Réveil Matin	M. Laurent CADIOT	M ^{me} Céline LECLERC
Le Tonkin	M. Christophe HAUDRECHY	M. Pierre MIQUEL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITE DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 7 abstentions dont 6 du groupe ID COMMUNE et 1 de M. HERAUD et considérant que le groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire n'a pas pris part au vote).

Article 1^{er} : **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants au sein des Conseils de quartier.

Article 2: PROCLAME les résultats suivants :

- Nombre de votants : 34

Le groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire n'a pas pris part au vote

Nombre d'abstentions : 7 dont 6 du groupe ID COMMUNE et 1 de M. HERAUD

- Nombre de suffrages exprimés : 34

- Nombre de sièges à pourvoir : 7 co-présidents et 7 adjoints

Voix obtenues par les candidats suivants : 27

Co-président(e)	Adjoint au co-président(e)
M. Serge ROUSSET	M. Gilles de CAMARET
M ^{me} Saara GOUAR	M ^{me} Claire OROSCO
M. Hadji SEKKAI	M. Clément BATTISTINI
M ^{me} Sandrine MARTINHO	M ^{me} Isabelle LE LANN CONSTANS
M ^{me} Delphine RIBAUTE-PICARD	M. Julien CHAMBERT
M. Laurent CADIOT	M ^{me} Céline LECLERC
M. Christophe HAUDRECHY	M. Pierre MIQUEL
	M. Serge ROUSSET M ^{me} Saara GOUAR M. Hadji SEKKAI M ^{me} Sandrine MARTINHO M ^{me} Delphine RIBAUTE-PICARD M. Laurent CADIOT

Article 3 : DÉCLARE élus co-présidents et adjoints des conseils de quartier :

Quartier	Co-président(e)	Adjoint au co-président(e)
Les Belles Vues	M. Serge ROUSSET	M. Gilles de CAMARET
Les Blanches	M ^{me} Saara GOUAR	M ^{me} Claire OROSCO
Le Centre-Ville	M. Hadji SEKKAI	M. Clément BATTISTINI
La Main de Fer	M ^{me} Sandrine MARTINHO	M ^{me} Isabelle LE LANN CONSTANS
Les Pierrats	M ^{me} Delphine RIBAUTE-PICARD	M. Julien CHAMBERT
Le Réveil Matin	M. Laurent CADIOT	M ^{me} Céline LECLERC
Le Tonkin	M. Christophe HAUDRECHY	M. Pierre MIQUEL

Article 4 : RAPPELLE que l'élu délégué à la démocratie participative est membre de droit des conseils de quartier.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 21/10/2024

Publication effectuée le : 21/10/2024 Exécutoire ce jour : 21/10/2024 Le Maire, Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON